



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 janvier 2016

Membres présents : Mme DUGUA, M.CHARVET, M.OGIER, M. VIALLATTE, Mme COROMPT, M.GERIN, M.PONCIN

Absents : Mme JAUD-SONNERAT, M. KOVACS, Mme GIRARDON-TOURNIER

Madame la Présidente ouvre la séance à 14H30 et Mme COROMPT Thérèse est nommée secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2015 et Mme La Présidente aborde l'ordre du jour de cette séance.

1 - Dragage du Port : choix des options

Madame la Présidente remercie le cabinet IDRA de sa présence à cette réunion et demande à Nicolas Fauconnier de présenter le projet.

Scénario de dragage et gestion des sédiments :

IDRA présente le scénario privilégié d'un dragage mécanique et d'une restitution des sédiments au Rhône à l'aide de chalands fendables. Le point de restitution se situe rive droite au PK42. Le captage AEP de Champagnole et la proximité du chenal de navigation compliquent une restitution sur les points 1 et 2. Concernant la mise en œuvre d'un dragage hydraulique, le franchissement du Rhône jusqu'au point 3 semble délicat pour une conduite de refoulement. Toutefois, l'avis favorable d'un expert hydrogéologue sur une restitution des sédiments au point 1 dans le périmètre du captage AEP permettrait d'envisager un dragage hydraulique du port. La Commune des Roches de Condrieu s'interroge actuellement sur la nécessité ou non de conserver le captage AEP de Champagnole en captage de secours. Si la commune des Roches de Condrieu décide de condamner ce captage la solution d'un dragage hydraulique et d'une restitution des sédiments au Rhône reste envisageable.

La Commune des Roches de Condrieu se prononcera sur ce point au mois de Février.

IDRA présente ensuite les solutions de gestion à terre des sédiments contaminés en PCB : la valorisation en aménagement paysager ou l'élimination en Installation de Stockage de Déchets (ISD). Un premier avis non officiel de la DREAL semble favorable à une valorisation des sédiments contaminés à terre dans le périmètre du port. Les analyses complémentaires sur les sédiments seront lancées courant janvier par IDRA pour pérenniser cette filière de valorisation (test de lixiviation, test de dangerosité H14).

Durée du chantier de dragage :

IDRA précise que les travaux d'extraction dureront environ 10 semaines et que le chantier dans sa globalité devrait s'échelonner sur 4 mois en intégrant l'amenée/repli du matériel et la préparation du plan d'eau.

Estimation financière des travaux :

Le dragage mécanique, la restitution des sédiments sains au Rhône et la valorisation des sédiments contaminés en aménagement paysagers s'élèvent à 466 K€HT.

A titre indicatif, IDRA présente le chiffrage d'une intervention avec une drague hydraulique si une restitution des sédiments est possible au point 1 sur le Rhône, environ 396 K€ (moins de matériel mobilisé, transfert des sédiments par conduite, meilleur rendement d'extraction).

A ce stade, IDRA préconise de garder à l'esprit l'estimation haute des travaux 466 K€ (soit environ 24 €/m3 dragué et évacué, cohérent pour du dragage portuaire) et lors de l'élaboration du DCE travaux de mettre en tranche conditionnelle l'extraction et la valorisation des sédiments contaminés (environ 40 000 €).

Planning :

Un rétro planning est engagé :

Tâches	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17
Rédaction du DLSE	■	■	■													
Instruction du DLSE				■	■	■	■	■	■	■	■					
Diag sédimentaire	■	■														
DCE / VISA								■	■	■	■	■				
Installation de chantier												■				
Dragage													■	■	■	
Repli du matériel																■

En conclusion :

Il est décidé de lancer les prélèvements et analyses complémentaires dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact pour un montant de 4 770€ HT.

2 - Décisions modificatives du budget

Cette décision porte sur une régularisation de compte, en particulier sur les frais d'honoraires pour la DSP de la Base de Loisirs.

DECISION MODIFICATIVE

		Dépenses		Recettes	
		cte		cte	
Budget port	Frais de personnel	6411	+ 700		
	Charges financières	66	-700		
			0		0
Base	Charges de gestion courante (1)	Ch 011	+ 9 000		
	Subvention			774	+ 9000
			9 000		9 000
Principal	subvention exceptionnelle budget Base		+ 9 000		
	Frais honoraires	6226	- 9 000		
			0		

(1) Frais d'honoraires des Avocats pour le dossier de DSP

**La Présidente
Isabelle DUGUA**